

ENSEIGNEMENT

L'ascenseur social ne fonctionne que si l'on paye les charges

Pierre Arnoux¹, Pierre Fontes², André Morel³, Jacques Treiner⁴

Les événements récents des banlieues ont révélé de graves carences dans les mécanismes d'intégration de la société française. L'École y a longtemps joué un rôle privilégié; elle ne le joue manifestement plus, ou mal. Luc Bronner, dans son article du *Monde* du 27 novembre 2005, fait état de l'« apartheid scolaire » qui résulte des stratégies d'évitement mises en œuvre par les familles qui cherchent à échapper à la mixité sociale à l'École pour donner de meilleures chances de réussite scolaire à leurs enfants.

Nous proposons ici une mesure simple qui inverserait la tendance pour celles et ceux qui, malgré tous les obstacles inhérents à une situation d'exclusion de fait, terminent leurs études secondaires dans de bonnes conditions : l'instauration d'un système de pré-recrutement d'enseignants à la fin de la première année d'université. Cette disposition pourrait être accompagnée d'un engagement des bénéficiaires à participer à des activités d'accompagnement scolaire (tutorat, aide aux devoirs...) dès l'attribution de leur salaire. Déjà évoquée à plusieurs reprises ces dernières années, elle est défendue par l'Académie des sciences et par le Collectif Action Sciences, qui regroupe une quinzaine de sociétés savantes et d'associations d'enseignants.

Un système semblable a existé jusqu'au milieu des années 70. Pour le secondaire, il s'agissait d'un concours (dénommé IPES) par lequel les candidats, s'ils étaient reçus, percevaient un salaire pour effectuer leurs études, et s'engageaient à enseigner 10 ans (études comprises) dans un établissement public. Les professeurs du primaire étaient, pour leur part, recrutés par concours au niveau du baccalauréat, et formés dans les Écoles Normales d'Instituteurs où ils percevaient également un salaire en tant qu'élève-fonctionnaire. À cette époque, selon les années, entre 25 000 et 30 000 étudiants étaient payés pour poursuivre des études afin d'enseigner. Plus de 10 000 places étaient mises au concours chaque année.

Les jeunes d'aujourd'hui ne savent pas que la société portait naguère à la fonction enseignante une considération telle que, par l'intermédiaire de l'État, elle leur proposait d'y engager leur avenir, de concevoir leurs études dans une perspective professionnelle à long terme, et estimait normal de leur donner, sur la base de leurs mérites, les moyens d'y parvenir dans de bonnes conditions. Bon nombre d'universitaires formés à l'époque ont bénéficié de ce système, sans lequel s'engager dans des

¹ Professeur de mathématiques, université de Marseille-Luminy

² Professeur de physique, IUFM de Versailles et université Paris-Sud

³ Physicien, commission enseignement de la Société Française de Physique

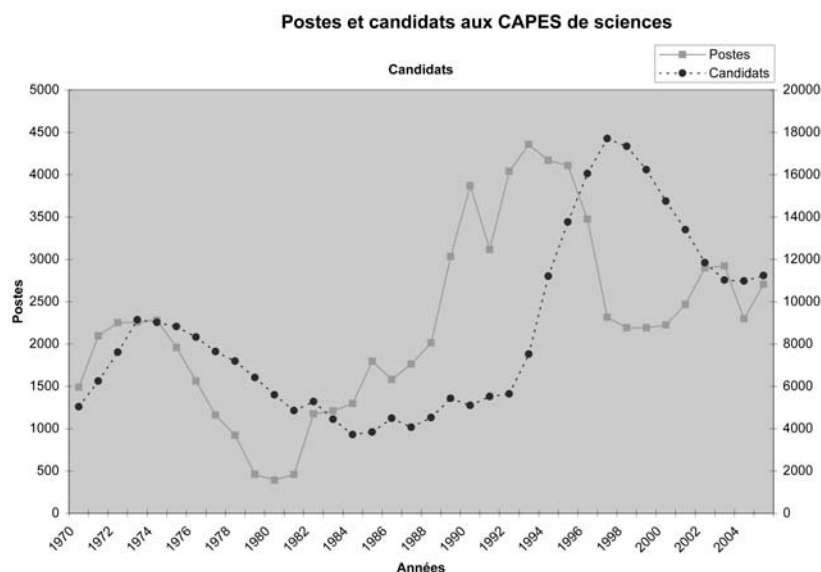
⁴ Professeur de physique, université Pierre et Marie Curie, Paris

études longues, dans les années 60, n'aurait pas été possible. Le message délivré par un tel système produisait un effet d'appel pour tous. Dans le contexte actuel, il indiquerait tout particulièrement aux jeunes les plus doués des quartiers ghettosés qu'ils sont les bienvenus dans des cursus longs, qu'un contrat est possible.

L'Éducation nationale se veut un ascenseur social. Mais comme tout ascenseur, il ne fonctionne que si l'on paye les charges. Depuis l'abandon de la politique de pré-recrutement, les charges sont impayées. Pourquoi s'étonner que l'ascenseur ne fonctionne plus? Notons au passage que le système est toujours en place dans les étages les plus hauts : les Écoles normales supérieures, l'ÉNA, Polytechnique : l'ascenseur fonctionne toujours sans heurt pour les classes les plus aisées!

On objectera peut-être qu'il est illusoire de penser attirer des étudiantes et des étudiants nombreux et de qualité vers la fonction d'enseignant par une mesure aussi « simple ». Nous répondrons à cette objection à partir d'une analyse des recrutements d'enseignants au cours des 30 dernières années, en montrant que les étudiants suivent avec beaucoup de rationalité l'offre des postes mis aux concours de recrutement. À titre d'illustration, nous commentons les données relatives aux CAPES de Mathématiques, Sciences de la vie et de la terre, Physique et Chimie pour la période 1970-2002 (source : Direction de l'évaluation et de la prospective); tous les autres concours (autres disciplines, agrégation) donnent lieu à des considérations similaires.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de postes mis au concours, ainsi que le nombre de candidats qui se présentent aux épreuves.



On y observe une remarquable corrélation entre ces deux courbes. Il y a réponse à l'offre, et la constatation remarquable est que les variations du nombre de candidats suivent celles du nombre de postes, avec un décalage de 4 ans. La variation du nombre de postes semble donc être un facteur explicatif déterminant de la variation du nombre de candidats. Ainsi, l'observation de la chute de plus de 25% du nombre de candidats à l'ensemble des CAPES de sciences depuis 1997 pourrait être interprétée comme l'expression de la « désaffection des jeunes pour les

sciences ». En réalité elle ne fait que refléter, avec quatre ans de décalage, la chute du nombre de postes mis au concours entre 1993 et 2000, et elle risque donc de se poursuivre encore pendant quelques années. Pourquoi quatre ans de décalage ? Une hypothèse plausible : c'est la durée des études supérieures nécessaires pour se présenter aux concours ! Ainsi, les nouveaux étudiants se projettent ou non dans un avenir d'enseignant suivant l'offre affichée au moment de leur entrée à l'université.

Notons au passage que la réponse des étudiants à l'offre de places aux concours est d'autant plus frappante que cette offre a subi les variations les plus étranges, alors que les besoins, liés à une scolarisation régulièrement croissante, étaient parfaitement prévisibles. Le nombre d'élèves dans le secondaire pendant la période considérée ne présente en effet aucun accident : c'est une évolution lisse, avec une montée rapide dans les 50 dernières années, et un léger fléchissement récent. Au regard de cette évolution régulière du nombre d'élèves, la courbe de l'offre révèle des variations importantes, surprenantes et incompréhensibles. Pourquoi le nombre de postes mis au concours est-il divisé par 5 entre 1974 et 1980 ? La montée d'un facteur 10 entre 1980 et 1990 résulte sans doute d'un effet de rattrapage qui devait trouver son terme, mais est-il sûr que la diminution d'un facteur 2 entre 1993 et 2000 soit justifiée par une réduction des besoins ? Dans quelle autre profession voit-on des variations aussi brutales du recrutement ?

De telles variations montrent à l'évidence que la détermination du nombre de postes résulte de considérations assez éloignées des besoins d'encadrement, lesquels, nous l'avons vu, sont clairement identifiables. Nous n'avons du reste pas pu trouver de trace administrative de la procédure par laquelle ce nombre est déterminé chaque année ! N'oublions pas que le nombre d'enseignants présents dans les classes a, lui, augmenté, même dans les périodes les plus avares de postes mis au concours : les besoins, incompressibles, ont été satisfaits par le recrutement en grand nombre de vacataires et de contractuels placés devant les élèves sans avoir reçu, la plupart du temps, de formation professionnelle.

Les conclusions qu'il nous semble possible de tirer de ces données sont simples, et elles permettent d'agir, si toutefois l'on a bien pris la mesure des enjeux. Une politique pluriannuelle de recrutement des enseignants est possible et souhaitable, puisque les besoins sont parfaitement prévisibles. Pour prévenir la pénurie à venir des enseignants, de sciences en particulier, il suffit de faire savoir aux jeunes que l'on a besoin d'eux à ces postes-là, puisqu'ils répondent à l'offre. Mais celle-ci doit être fiable et attractive. Une procédure de pré-recrutement, c'est-à-dire un financement des études en échange d'un engagement décennal et d'une participation modérée à l'encadrement scolaire dès l'attribution du premier salaire, constitue un appel clair et convaincant. Un tel pré-recrutement, fondé sur le mérite, aura l'avantage d'attirer dans les filières universitaires longues des jeunes — en particulier des jeunes filles — qui hésitent à s'y engager pour raisons financières. Il remettrait en route l'ascenseur social, et ferait revenir à l'université toute une "tête de classe" formée de jeunes motivés et doués qui y ont toute leur place, mais en sont aujourd'hui écartés par des raisons matérielles, ou y poursuivent leurs études dans des conditions déplorables. Nous avons tout à y gagner !

